

Compte rendu de la réunion du CST, vendredi 20 septembre 2019

Ordre du jour :

1. *Projets et organisation des taches*
2. *Poursuite de l'analyse des résultats du questionnaire CST*
3. *Réflexion sur la Commission Scientifique*

Présents : Eléana Mylona, Geneviève Welsh, Guy Cabrol, Jacques Boulanger, Piotr Kraskowski, Dominique Heimburger, Sophie Charme, Maria Uberti, Bénédicte Bonnet-Vidon, Nicole Warin, Hélène Parat, Jean-Damien Huret, Monique Gibeault, Marie-Françoise Guittard-Maury.

Emmanuelle Chervet en tant que secrétaire scientifique (invité permanent),
Dominique Bourdin en tant que représentante de la présidente Clarisse Baruch

Excusée : Dominique Tabone-Weil

Au préalable est examinée la méthodologie de prise des notes : l'enregistrement habituel de la réunion n'a pas été retenu.

Rappel de la réunion du 28 juin 2019

Installation du CST par la présidente et élections du secrétaire et secrétaire adjoint du CST

Ce rappel fut nécessaire étant donné le nombre des absents le jour de l'installation du CST par la présidente et les élections : Jacques Boulanger, Geneviève Welsh, Nicole Warin et Piotr Kraskowski. Candidatures au poste du secrétaire : Jacques Boulanger 5 votes, Eleana Mylona 9, élue secrétaire du CST.

Candidatures au poste de secrétaire adjointe : Maria Uberti et Geneviève Welsh qui in ex equo au premier tour, fut élue au deuxième tour.

Rappel également de la mission dont la présidente Clarisse Baruch a confié au CST, élaborer un projet sur l'avenir de la commission scientifique : plusieurs possibilités ont été évoquées, soit le CST assume les fonctions de la CS, soit le CST nomme le président de la Commission Scientifique, soit la CS soit supprimée ou reconduite.

Poursuite de l'élaboration des résultats au QUESTIONNAIRE

1. et 2. Projets, répartition des tâches et Organisation des axes de travail

Rappel -de l'engagement du CST auprès des membres de la SPP qui ont voté à l'AG contre la suppression du CST proposée par la Commission des reformes, -de l'engagement via les lettres de candidature lors des élections en mai, et -de l'engagement lors de la présentation de sa candidature aux élections du secrétaire CST.

Le CST s'engage aussi de tenir au courant les membres de la SPP sur l'avancement de ses travaux.

Il est proposé et convenu que le CST va travailler en trois groupes ouverts afin a) de poursuivre et affiner l'analyse qualitative des réponses des membres au Questionnaire ; et d'autre part de poursuivre l'élaboration de deux axes de la crise de la psychanalyse qui ont été repérés, ie. b) une crise de la psychanalyse dans la SP et c) une crise de la psychanalyse dans la société environnante. Les membres ont la liberté de participer à celui qui les intéresse ou à aucun.

Rappel du contexte

Le président sortant de la précédente mandature (2017-2019), Denis Rybas, avait confié au CST la mission d'étudier la question du désinvestissement de la vie institutionnelle par les membres de la SPP. Après une première élaboration et afin d'avoir plus d'éléments et le point de vue des membres pour affiner son étude, les membres du CST ont élaboré un questionnaire anonyme, les premiers résultats ont déjà été communiqués avec le Rapport de fin de mandature du CST en mars 2019 à tous les membres de la SPP.

Maintenant il s'agit de poursuivre l'analyse des résultats après retour aux documents, conservés au secrétariat de la SPP.

Une discussion sur les modalités méthodologiques de l'analyse du questionnaire a lieu par des collègues qui ont rejoint le CST récemment et ne sont pas familiarisés avec les travaux de conception et d'analyse:

Un constat important est fait qui mériterait d'approfondir ultérieurement : Le fait que la parole ait été plus libre du fait de l'anonymat. Quel sens à y donner ?

Trois sous groupes se constituent et se réuniront chacun de leur côté régulièrement et selon des modalités spaciaux-temporelles qui sont à définir entre eux.

Groupe d'analyse du questionnaire

Maria Uberti, Jacques Boulanger, Monique Gibeault, Nicole Warin Dominique Heimburger.

Groupe d'élaboration de la crise de la psychanalyse dans la SPP

Hélène Parat, Guy Cabrol, Marie Françoise Guittard, Nicole Warin

Groupe d'élaboration de la crise de la psychanalyse dans la société

Piotr Kraskowski, Bénédicte Bonnet, Jean Damien, Sophie Charme, Nicole Warin et Geneviève Welsh

Chaque groupe présentera l'avancement de ses travaux en plénière.

3. Reflexion sur LA COMMISSION SCIENTIFIQUE

La réflexion sur la Commission Scientifique relève de la mission dont la présidente Clarisse Baruch a confié au CST, élaborer un projet sur l'avenir de la commission scientifique : plusieurs possibilités ont été évoquées, soit le CST assume les fonctions de la CS, soit le CST nomme le président de la Commission Scientifique, soit la CS soit supprimée ou reconduite.

Après un rappel historique présenté par E. Mylona lors de cette première réunion du Conseil afin d'ouvrir la discussion, et relaté en Annexes à la fin de ce Compte Rendu, elle soumet aux membres une proposition à élaborer :

-Le CST a une fonction consultative tout en ayant une autonomie du fonctionnement par rapport au CA.

-Il est nécessaire que le Secrétariat scientifique du CA puisse s'occuper tranquillement de l'organisation des activités scientifiques dont il a la charge.

-Il est nécessaire que les Commissions (ouvertes aux membres), qui garantissent les rapports et les liens directs avec les membres soient maintenus.

-Vue la surcharge et la complexité du travail du CA qui a conduit le précédent bureau de proposer la suppression du CST et bien d'autres commissions,

-le CST pourrait assumer cette fonction de lien entre les Commissions et le CA : recevoir et évaluer leurs projets et leurs réflexions, les examiner et après étude approfondie communiquer son avis au CA. Cela permettrait au CST d'occuper une place intermédiaire entre les membres (Commissions) et le décisionnaire (CA), le scientifique et le politique se trouvent chacun bien différencié.

Une discussion s'engage ensuite sur plusieurs points :

- Sur la communication des informations concernant le fonctionnement des différentes instances, Conseils et Commissions (autrefois assuré par le bulletin papier)
- sur le risque de répétition (des recommandations trop générales)
- la concentration du travail des collègues dans des institutions périphériques les qui adsorbe les membres.
- des propositions du Rapport du précédent CST sont évoquées : non cumul des mandats, appel à des candidatures est autre moyen de travailler, plus démocratique que la cooptation.
- des questions se soulèvent s'il y a dans la SPP des tensions entre d'une part, un aspect hiérarchique, oligarchique, et d'autre part, l'aspiration à une démocratisation plus grande.
- diverses propositions sont évoquées portant sur l'accès des membres les plus récents à l'histoire de la SPP On regrette que les nouveaux membres n'aient plus l'entretien au cours duquel il était question de l'engagement dans la vie de la SPP : ce rituel de passage était important.
- des modalités d'examen des candidatures à l'adhésion et au titulariat

Remarques sur les perspectives actuelles de la Commission Scientifique

La secrétaire scientifique Emmanuelle Chervet nous apprend que la présidente Clarisse Baruch a prévu de mettre en place la commission scientifique qui sera présidée par Noëlle Franck.

Une discussion s'engage sur la position éventuelle du CST par rapport à la future commission scientifique.

Reste à comprendre la non-invitation du secrétaire du CST aux réunions du CA alors que le RI stipule que le secrétaire du CST est invité permanent au CA.

Prochaines réunions : telles que prévues, sauf en décembre où elle aura lieu le 13.
Guy Cabrol et Hélène Parat seront absents en novembre 19.

Prochaines réunions prévues

18 octobre

15 novembre

20 décembre (ou le 13/12)

17 janvier

20 mars

15 mai

19 juin

Eléana Mylona
Secrétaire du CST

Geneviève Welsh
Secrétaire adjointe du CST

ANNEXE : rappel historique

Le passé récent

Un rappel de l'histoire de la Commission Scientifique, commission ouverte à tous les membres, précise le contexte dans lequel la problématique actuelle de la Commission Scientifique s'inscrit :

2011-2013 Lors de la présidence de Monique Gibeault aucun membre n'y participe.

2013-2015 Lors de la présidence assurée par C. Botella, M. Ody et C. Smadja une élaboration avec un grand nombre des membres y participant est très investie sur le désinvestissement de l'institution par les membres. À l'issue de cette élaboration a été créée la CRDP.

2015-2017 et 2017-2019 La présidence de la Commission Scientifique est confiée à Paul Denis, une première réunion a eu lieu, puis aucune autre réunion n'est proposée aux membres par le biais des invitations habituelles via l'Envoi Groupé.

L'historique et la création de la Commission Scientifique en 1986 (Bulletins de la SPP)

La commission scientifique est conçue et instaurée en 1986 par les réformes mises en place par André Green suite à problèmes et conflits relevant d'une institution à deux têtes, la Société Psychanalytique de Paris dirigée par un CA éligible et multi-catégorielle et l'Institut de Psychanalyse de Paris composé par des membres Titulaires (aujourd'hui membres Formateurs).

Lors de leur présidence Michel Fain, puis Raymond Cahn, avaient tenté à trouver des solutions, ensuite A. Jeanneau a réussi à réunir les deux têtes en un seul corps la SPP : L'Institut de Paris et donc la CECE ont été inclus à la SPP. Parmi les différentes propositions d'organisation de la vie institutionnelle et le souci d'animer la vie scientifique A. Green a créé d'une part « La commission des relations avec les autres sociétés » présidée par JL Donnet et d'autre part « La commission scientifique » présidée par G. Diatkine avec la recommandation de collaboration étroite entre les deux Commissions. Il s'agit du premier temps d'un mouvement de démocratisation de notre société.

A l'époque, il y avait moins d'activités scientifiques organisées par la SPP mais il y avait un souci très vif concernant a) les rapports de la SPP avec ses membres et b) les rapports de la SPP avec la société environnante. Nous retrouvons les deux axes que nous avons repéré dans l'analyse des réponses au questionnaire, le constat d'une crise de la psychanalyse interne à notre SPP et une crise de la psychanalyse dans la société.

A la lecture des Bulletins de la SPP depuis 1986 jusqu'à aujourd'hui, trois temps institutionnels sont repérables dans l'histoire de l'organisation de la vie scientifique :

1/ La réforme sous la présidence d'André Green : l'esprit d'une commission c'est d'être en contact avec les membres, les commissions étant ouvertes à tous les membres de la SPP.

2/ La reconnaissance d'utilité publique (RUP), sous la présidence de Marilia Aisenstein, a imposé la réduction du nombre des membres du CA qui, composé de 45 membres, a été scindé en deux: c'est ainsi que le CST a été créé en tant qu'instance autonome du CA, avec une vocation consultative et le souci de pouvoir contenir et exprimer une position différente que le CA cependant circonscrite, exprimable et donc élaborable. Il est défini par le Statuts et le Règlement Intérieur pouvant saisir le CA sur toute question que lui semble importante. Le CST commence à fonctionner en 2000, M. Aisenstein était sa première secrétaire, et, par exemple, pendant 5 ans il travaille sur la psychothérapie selon 3 axes : institutionnel, théorique, clinique. A la question pourquoi le responsable de ce Conseil porte le titre de « secrétaire » et pas celui de « président » elle a répondu : « parce que la SPP a déjà deux présidents, celui du CA et celui du CECE... ».

Le Secrétariat scientifique du CA n'organise pas toutes les activités scientifiques de la SPP. Plusieurs activités scientifiques, comme par exemple le colloque de Deauville, de la Rfp notamment sont organisés par d'autres responsables scientifiques que les secrétaires scientifiques du CA. La

commission scientifique s'occupait de ces activités : elle recevait les membres qui faisaient des propositions de thèmes, des critiques ; les échanges dépendaient de l'orientation donnée par chaque président.

3/ Troisième temps avec Gérard Bayle : la démocratisation se poursuit

En 2005, en préparation des réformes, dans le bulletin paraît le rapport du CST, qui a fonctionné sous la responsabilité de Michel Ody, sur la question de la relation entre le CST et les commissions. Les membres de commissions qui travaillent sur une problématique peuvent — quand le sujet est suffisamment avancé— la présenter au CST qui après élaboration approfondie donne son avis et le transmet au CA. D'où la proposition que le CST pourrait être l'intermédiaire entre la commission scientifique (les membres) et le CA (l'instance décisionnaire)

Sous la présidence de Gérard Bayle, le CST travaille sur les réformes, et après avoir entendu les propositions de la Commission de reformes, il a donné son avis au CA.

Celui-là et bien d'autres exemples se trouvent dans le Bulletin qui en dehors des informations sur les Assemblés nous donnent également un aperçu de l'organisation de notre institution. Le numéro 77 du Bulletin (2005-2006) est remarquable : il présente l'organigramme, la définition précise et concise de toutes les commissions ; c'est dommage que les jeunes membres n'aient pas accès à ce genre d'organisation des informations qui permettait autre fois d'avoir une image très claire du fonctionnement institutionnel.

Proposition d'Eléana Mylona à élaborer par le CST :

-Le CST a une fonction consultative tout en ayant une autonomie du fonctionnement par rapport au CA.

-Il est nécessaire que le Secrétariat scientifique du CA puisse s'occuper tranquillement de l'organisation des activités scientifiques dont il a la charge.

-Il est nécessaire que les Commissions (ouvertes aux membres), qui garantissent les rapports et les liens directs avec les membres soient maintenus.

-Vue la surcharge et la complexité du travail du CA qui a conduit le précédent bureau de proposer la suppression du CST et bien d'autres commissions,

-le CST pourrait assumer cette fonction de lien entre les Commissions et le CA : recevoir et évaluer leurs projets et leurs réflexions, les examiner et après étude approfondie communiquer son avis au CA. Cela permettrait au CST d'occuper une place intermédiaire entre les membres (Commissions) et le décisionnaire (CA), le scientifique et le politique se trouvent chacun bien différencié.